



## Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact :  
M. Frédéric Mairy  
Conseiller communal, chef du dicastère de l'économie,  
des finances et de l'intégration sociale  
☎ 032 886 43 99 📱 078 892 14 16

### Résultat 2014 réjouissant pour Val-de-Travers, grâce à une politique prudente qui reste de mise

**Les comptes 2014 de Val-de-Travers témoignent d'une bonne maîtrise des dépenses et d'une amélioration, timide, des revenus. La politique d'anticipation menée par la commune a permis de passer sans encombre le cap de l'assainissement de la caisse de pensions et permettra de franchir celui du passage au principe d'échéance, qui alourdissait le budget 2015.**

Pour la sixième année consécutive, Val-de-Travers boucle dans le noir. Le résultat affiche un bénéfice de 465'000 francs, pour des charges dépassant les 76 millions. Celles-ci portent l'empreinte à 3,9 millions de l'assainissement la caisse de pensions. Prévoyante, la commune avait profité des bons exercices passés pour provisionner ce montant, de même que les quelque 900'000 francs qui lui seront demandés en 2019 au titre d'apport complémentaire à la recapitalisation.

Cette politique d'anticipation a été reconduite l'an dernier, puisque le résultat avant opérations extraordinaires a permis de prendre deux dispositions. La première concerne le passage au principe d'échéance, changement des règles comptables à l'échelle cantonale qui a fait sortir le budget communal 2015 des limites du frein aux dépenses. D'un coût de 3,05 millions, ce changement a pu être entièrement préfinancé sur l'exercice 2014. Il n'impactera donc pas l'année en cours.

La seconde opération a pour nom « réserve de politique conjoncturelle », une mesure de précaution introduite par la nouvelle Loi sur les finances de l'Etat et des communes, que propose d'utiliser dès à présent le Conseil communal. Alimentée à hauteur de 600'000 francs, cette réserve permettra de parer à d'éventuels coups durs consécutifs à des reculs inattendus des rentrées fiscales.



## **Evolution contrastée de l'impôt**

En restant dans le registre fiscal, et pour en revenir aux comptes 2014, l'impôt présente un visage contrasté. Celui concernant les personnes morales a chuté à 3,5 millions de francs, plus fortement que ne le redoutait le budget (4,37 mio). Une conséquence des réformes en cours sur le plan cantonal, mais aussi du ralentissement économique constaté en cours d'année. L'abandon du taux plancher du franc suisse face à l'euro début 2015 risque malheureusement d'accentuer cette tendance. A l'inverse, l'imposition des personnes physiques s'est améliorée, et pas seulement par l'effet cumulé de la nouvelle répartition fiscale entre l'Etat et les communes et de récupérations plus importantes qu'à l'accoutumée. Cette amélioration réjouissante atténue la crainte, exprimée lors des bouclements précédents, d'une paupérisation de notre population.

Positive elle aussi, l'évolution de la dette communale (58,6 millions, en baisse de 5,1%) et de la fortune (29 millions, en hausse de 1,7%). De même, notre dépendance à la solidarité intercommunale continue de s'alléger : le montant perçu via la péréquation horizontale s'est élevé à 5 millions de francs (5,4 en 2013), tandis que, pour la première fois depuis sa naissance, Val-de-Travers n'a rien reçu de l'Etat au titre complémentaire de la péréquation verticale.

Les investissements sont restés relativement modestes en 2014, double conséquence d'une politique très active menée dès la fusion et dont les effets continuent de se faire sentir, ainsi que de projets importants qui devront être menés à brève échéance, concernant tant les infrastructures communales que les eaux ou la protection contre les dangers naturels.

## **Contexte très incertain**

Ces investissements s'inscriront dans un contexte qui reste difficile à appréhender. Si la réforme cantonale de la péréquation des ressources est désormais sous toit, la révision en cours de la péréquation des charges pourrait nous valoir quelques plumes sur les 700'000 francs perçus l'an dernier. La révision de la péréquation fédérale aura un impact plus important encore sur nos finances, même si seul le Canton en est le bénéficiaire. Le Conseil d'Etat prend en effet appui sur les baisses attendues, de l'ordre de 130 millions de francs d'ici à 2018, pour reporter sur les communes des mesures d'économies souhaitées depuis longtemps. Mesures dont l'urgence s'est accentuée par la demande du Grand Conseil de proposer un programme d'assainissement structurel d'environ 160 millions déployant ses effets dès le budget cantonal 2016.

Au final, si ces comptes 2014 peuvent valoir satisfaction, ils ne permettent pas de tomber dans l'euphorie pour autant. Les finances de Val-de-Travers restent fragiles et les menaces nombreuses. Davantage qu'une amélioration bien réelle de notre situation, l'exercice souligne avant tout une grande maîtrise des dépenses, favorisée par une politique prévoyante qui doit demeurer une ligne de conduite.

Val-de-Travers, le 4 juin 2015  
**LE CONSEIL COMMUNAL**

